

Annexe 5

Rappels : niveaux d'alerte VIGIPIRATE et signalétique associée

Les niveaux VIGIPIRATE sont exprimés dans l'espace public au travers d'une signalétique associée à un triangle de couleur rouge. Afin d'éviter toute confusion, les ministères doivent veiller à ce que les opérateurs publics et privés de leur périmètre de compétence mettent en place les logogrammes VIGIPIRATE adaptés au niveau d'alerte en vigueur (cf. tableau ci-dessous).

Le logogramme « *Sécurité renforcée - risque attentat* », conforme au niveau d'alerte actuel, doit remplacer les anciens logogrammes « *Alerte attentat* » qui sont encore affichés dans certains lieux publics. Ces logogrammes peuvent être téléchargés à partir des liens ci-dessous :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/logos-vigipirate_0.pdf

Niveaux	Description	Conditions d'activation et de mise en œuvre	Type de mesures activées
Vigilance 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
Sécurité renforcée- risque attentat 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à une augmentation de la menace terroriste pouvant atteindre un degré très élevé ou de certaines vulnérabilités sans toutefois nécessiter le passage au niveau d'alerte maximal.	Ce niveau peut être ciblé (zone géographique, secteur d'activités) et n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
Urgence attentat 	Ce niveau marque un état de vigilance maximum qui peut être déclenché, soit en cas d'attaque terroriste documentée et imminente ¹ , soit à la suite immédiate d'un attentat.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise, la fermeture de la cellule interministérielle de crise (CIC) entraînant le retour au niveau « sécurité-renforcée-risque attentat »	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures contraignantes et à un renforcement de l'alerte à la population.

¹ La définition de l'imminence reste subjective. L'objectif revient, sur la base d'informations issues de la communauté du renseignement, à répondre avec précision à au moins deux des trois questions : qui ? où ? et quand ?